
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SNADMSA

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Le 18 septembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente, l'assemblée générale ordinaire du Syndicat National des Agents de Direction MSA (SNADMSA) s'est réunie au 19, avenue de Paris à Bobigny, conformément à la convocation adressée le 31 juillet 2024, sous la présidence de Mme Isabelle Guégaden Moreau.

L'assemblée générale étant composée au moins du cinquième des adhérents (présents ou représentés), la Présidente, Isabelle Guégaden Moreau ouvre l'assemblée générale à 9h30.

Par ailleurs, la Présidente procède à l'identification des participants par appel retranscrit sur une feuille d'émargement dûment certifiée ; et souhaite la bienvenue aux collègues qui ont nouvellement adhéré au syndicat.

Elle informe que Mme Anne-Laure Torrésin, Directrice Générale de la CCMSA clôturera cette séance.

1- QUESTIONS STATUTAIRES

1-1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du SNADMSA du 15 septembre 2023 publié sur le site internet snadmsa.fr.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du SNADMSA du 15 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1-2 Présentation des comptes de l'exercice 2023

Monsieur Jean Jacques LAFAYE, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2023 à travers le rapport financier en soulignant :

A – Le compte de résultat

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 4 008.04 euros, contre un excédent de 6 105.99 euros en 2022 soit une baisse de 2 097,55 euros.

- Les charges

Les charges sont en hausse de 3 037,32 euros : elles passent de 7 453,79 euros en 2022 à 10 491,11 euros en 2023.

Elles enregistrent une augmentation en raison de l'augmentation des déplacements (nous sommes sortis de la période Covid où tout se faisait en distanciel) et de l'augmentation des services tiers (cotisation AFDOSS – caution solidaire prise en charge par le SNADMSA).

La cotisation à la fédération nationale des cadres dirigeants est identique à celle de 2022, soit 1 500 euros.

Les charges exceptionnelles sont nulles.

- Les produits

Ils s'établissent à 14 499,15 euros contre 13 559,38 euros en 2022 soit une augmentation de 939,77 euros.

Les cotisations encaissées sont en hausse de 425 euros et s'élèvent à 13 530 euros (13 105 euros en 2022).

Pour les actifs on dénombre 117 cotisations acquittées en 2023 sur 134 appelées (108 cotisations acquittées en 2022 sur 145 appelées) soit un taux de recouvrement de 87% en 2023, contre un taux de 74% en 2022.

Concernant les retraités, 42 cotisations ont été acquittées sur 50 appelées en 2023 (45 cotisations acquittées en 2022 sur 61 appelées) soit un taux de recouvrement de 84% en 2023 contre un taux de 74% en 2022.

Les cotisations sont calculées selon le barème adopté en assemblée générale qui est resté inchangé depuis 2017.

Les produits financiers ressortent à 969,15 euros (produits du compte sur livret association) contre 160,09 euros en 2022.

Les produits exceptionnels sont à zéro (294,29 euros en 2022).

B – Le bilan

Le total du bilan 2023 s'élève à 115 238,53 euros avant affectation du résultat euros contre 109 132,94 euros en 2022 soit une augmentation de 6 105,59 euros.

- L'actif

L'actif est constitué du solde en trésorerie soit 119 246,57 euros dont 81 175,90 euros sur le compte sur livret et 38 070,67 euros en compte courant, contre une trésorerie de 115 238,53 euros en 2022 soit une augmentation de 4 008,04 euros.

- Le passif

Le passif est constitué des réserves soit 115 238,53 euros après affectation du résultat de l'exercice 2022, contre 109 132,94 euros en 2022.

Après affectation du résultat de l'exercice 2023, dès lors que l'assemblée générale approuve les propositions qui lui sont faites par le conseil d'administration, le total des réserves sera porté de 109 132,94 euros à 119 246,57 euros.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils viennent de lui être présentés.

L'assemblée générale décide d'affecter à la réserve le résultat de l'exercice 2023, soit 4 008,04 euros. Le montant de la réserve est ainsi porté à 119 246,57 euros.

1-3 Rapport de la commission de surveillance – Exercice 2023

Préalablement, Monsieur Lafaye rappelle que la commission de surveillance est composée de 2 commissaires aux comptes que sont Messieurs Hervé Curt et Jean Marie Boulec, désignés lors de l'Assemblée générale du 15 septembre 2023.

L'assemblée générale prend ensuite connaissance du rapport de la commission de surveillance réalisé par suite de la vérification des comptes du SNADMSA effectué le 17 septembre 2024. Messieurs Curt et Boulec ont considéré que les comptes financiers établis par le trésorier, au nom du conseil d'administration étaient sincères et réguliers. Ils ont invité les membres à les approuver.

Il est alors demandé à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2023.

Première Résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et après avis de la commission de surveillance.

> Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter à la réserve le résultat de l'exercice 2023 soit 4 008,04 €.

Le montant de la réserve est ainsi porté à 119 246,57 euros.

Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale désigne Monsieur Jean Marie Boulec et Monsieur Hervé Curt à la Commission de surveillance pour vérifier les comptes du SNADMSA de l'exercice 2024 et présenter un rapport à la prochaine assemblée générale.

1-4 Renouvellement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que chaque année, le tiers des administrateurs puisse être renouvelé.

Le tiers sortant est cette année :

- Pierrick Olivier (qui ne souhaite pas se représenter),
- Pauline Sire (qui est candidate)
- Arnaud du Manoir de Juaye (qui est candidat)
- Jean Jacques Lafaye (qui est candidat et sera prochainement retraité)
- Thierry Girard (qui est candidat et sera prochainement retraité)
- Fabrice Chartier (qui est candidat)

A l'unanimité, l'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs suivants :

- Pauline Sire
- Arnaud du Manoir de Juaye
- Jean Jacques Lafaye
- Thierry Girard
- Fabrice Chartier

Par ailleurs, l'assemblée générale désigne à l'unanimité les candidats suivants à la fonction d'administrateur :

- Frédéric Vivier
- Alexandre Lafon
- Benoît Combes

2- ACTUALITES SYNDICALES

L'assemblée générale prend connaissance de l'actualité syndicale.
Les faits marquants sont rappelés :

2-1 Les faits marquants

➤ Une année bien remplie

Janvier, février et mars 2023 : un nouveau régime de responsabilité pénale des gestionnaires de fonds publics, réunion de la CCPNI AD et signature d'un accord sur la prime mensuelle des DCF (Accord N°22 du 30 mars 2023),
Avril, mai et juin 2023 : Webinaire organisé sur le nouveau régime de responsabilité des dirigeants de la MSA et réunion de la CCPNI AD,
Juillet, août et septembre 2023 : Courrier à FE Blanc, DG CCMSA sur la situation des agents de direction MSA, premières réunions régionales du SNADMMSA et AG 2023, version mise à jour de la CCN AD au 17.09.2023,
Octobre, novembre et décembre 2023 : Convention entre le SNADMMSA et la Caution Solidaire sur la protection juridique et la prise en charge de la cotisation par le SNADMMSA, passation entre Edgard Cloerec et Isabelle Guégaden Moreau à la présidence du SNADMMSA.

➤ La CCPNI AD

La présidente effectue un retour sur les 3 dernières réunions de la CCPNI AD, instance de négociation et de concertation avec la FNEMSA, qui se sont déroulées les :

- 8 novembre 2023
- 9 février 2024
- 6 mai 2024.

A noter que cette instance dénommée préalablement **Commission Paritaire Mixte** a été rebaptisée **CCPNI AD** dans le cadre d'un avenant N° 22 portant révision de la CCN signé le 30 mars 2023.

Il est rappelé que les représentants du SNADMMSA à la CCPNI AD sont :

- Titulaires :

- Edgard Cloerec
- Isabelle Guégaden Moreau
- Jean Jacques Lafaye
- Pauline Sire

- Suppléants

- Franck Astier
- Karine Amarant
- Bénédicte Feuilleux
- Thierry Girard

Lors de ces instances, plusieurs sujets ont été abordés et plus précisément : les points sur lesquels il était possible d'envisager des améliorations et des optimisations du dispositif conventionnel des agents de direction MSA, à la faveur de plusieurs propositions. Les négociations se prolongent jusqu'à la fin de l'année 2024 mais le SNADMMSA déplore qu'aucune enveloppe budgétaire ne soit allouée pour les agents de direction. La FNEMSA maintient par ailleurs son souhait que le montant de la prime de licenciement des agents de direction MSA soit revu à la baisse.

L'actualité de la CCPNI AD porte aussi sur :

- Les avis concernant les attributions des points dits « au titre de l'article 19-2 »,

- La confirmation que certaines dispositions de code du travail sont bien applicables aux agents de direction (événements familiaux par exemple),
- Les élections à la CCPNI AD qui ont eu lieu en octobre 2024 et permettent de mesurer la représentativité syndicale au niveau national,
- Précision sur le dispositif de la retraite progressive qui peut être appliqué aux cadres dirigeants mais qui relève de l'initiative locale.

Après échange, la présidente confirme être très attentive aux orientations qui seront prises et à la poursuite des négociations sur des sujets importants.

➤ **Rapport emplois rémunérations des agents de direction 2023**

La présidente remercie la FNEMSA d'avoir transmis le bilan social emplois/rémunérations des agents de direction 2023.

Quelques éléments clés sont communiqués sur le nombre des agents de direction dans le réseau depuis les cinq dernières années, la répartition entre la CCMSA, IMSA et les caisses de MSA, la répartition hommes/femmes, l'âge moyen des agents de direction, l'origine des entrées avec un fort renouvellement de collègues issus du régime général ou encore l'évolution des rémunérations.

En conclusion, nous sommes 247 agents de direction avec 64 embauches en 2022 et 2023. Il y a 5 agents de direction en moins en 2023 par rapport à 2022.

Le régime général reste en 2023 une source très importante car 60% des agents de direction embauchés en sont issus (contre 69% en 2022 et 31% en 2020).

La rémunération moyenne des agents de direction a évolué de 2.2% en 2023.

L'écart de rémunération moyenne entre les femmes et les hommes augmente puisqu'il passe de 4.2% en 2022 à 4.6% en 2023.

➤ **Les prochaines élections à la CCPNI AD du 24 octobre 2024**

Les prochaines élections à la CCPNI AD auront lieu le 24.10.2024.

Les candidats :

Titulaires :

- Etienne Le Maur
- Isabelle Guégaden Moreau
- Pierre Marie Senes
- Charles Bodelot

Suppléants

- Bénédicte Feuilleux
- Arnaud du Manoir de Juaye
- Marie Bénédicte Blanc
- Edgard Cloerec

Elle souligne l'importance de voter.

➤ **Les enjeux du SNADMSA**

La présidente présente à la faveur de son rapport moral, les enjeux du SNADMSA pour l'année à venir :

Le contexte nécessite plus que jamais la réaffirmation des spécificités de notre métier et de ses conditions d'exercice, la reconnaissance des compétences, de l'engagement et des risques, la conciliation entre notre approche très « corporate » et la prise en compte de notre impact, la détermination à défendre notre statut et à refuser tout renoncement.

3- CLOTURE DES TRAVAUX PAR ANNE LAURE TORRESIN, DIRECTRICE GENERALE CCMSA

Anne Laure Torrèsin indique être ravie de pouvoir s'adresser aux membres du syndicat à l'occasion de ce rendez vous annuel qu'est l'assemblée générale.

Elle souligne le contexte politique particulier dans lequel est le pays avec une absence de gouvernement. Il y a évidemment un impact sur la conduite des grandes réformes comme celle du calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années compte tenu de l'absence d'interlocuteur au niveau ministériel alors que les administrations centrales restent stables et que la situation accroît leur impact.

La CCMSA a le soutien du MASA qui partage des intérêts communs.

Pour autant la MSA poursuit sa stratégie et s'appuie sur les institutions stables comme le Sénat mais également sur les Think Thans, les associations, le défenseur des droits, etc.. Localement le SPACE est un moment fort et sera propice à la poursuite de nos actions de lobbying.

Elle a pu rencontrer le nouveau DSS, Pierre Pribille qui lui a réservé un accueil favorable ce qui va permettre de préparer la négociation de la COG à venir.

Par ailleurs, autre élément majeur : la situation budgétaire de notre pays qui renforce la nécessité de diminuer les dépenses de l'Etat et de la sécurité sociale et la MSA sera forcément impactée.

Enfin, les prochaines élections aux chambres d'agriculture révèlent des tensions au niveau local et national qui ne s'apaiseront qu'une fois les élections passées.

Dans ce contexte, il est nécessaire que la MSA forme une unité mobilisatrice en vue de nos prochaines élections des délégués qui auront lieu en mai prochain. Nous devons affirmer une identité forte. En effet, nous sommes à la fois un organisme de protection sociale et une organisation professionnelle agricole dont les actions sur les territoires nécessitent d'être mieux connues et valorisées. Notre double dépendance au code de la sécurité sociale et au code rural et de la pêche maritime fait notre spécificité mais est aussi parfois source de complexité.

Nos élus sont notre force et sans eux, la MSA ne serait plus.

Notre guichet unique est un atout majeur mais nous devons veiller à ce que les projets de coopération qui sont menés côté régime général ne nous fasse perdre cette avance et en réduise notre singularité. Ce guichet unique peut nous permettre de nous positionner au cœur de l'approche de santé globale One Health (ex des zoonoses qui peuvent avoir un impact sur les populations). La difficulté de ce guichet unique est aussi qu'il nécessite que nous soyons présents partout, sur toutes les branches de la sécurité sociale et même au-delà...

La MSA est riche de sa capacité à innover et de sa maîtrise des actions de partenariat (plan mal être, MSP, micro-crèches, Instants Santé, France services etc). Nous avons intérêt à nous faire connaître comme producteur de solutions grâce à notre modèle décentralisé qui nous donne de l'agilité. La CCMSA doit rester une caisse centrale et ne pas devenir une caisse nationale. Pour autant, nous devons savoir garantir un service socle de qualité et homogène sur le territoire en développant notre approche par processus.

Nous sommes différents du régime général et n'agissons ni sur les mêmes champs, ni auprès des mêmes populations, ni sur les mêmes territoires. Cela ne doit pas remettre en cause les coopérations inter régimes : outils, métiers, immobilier etc.
Nous sommes complémentaires.

Il nous faut être vus par les pouvoirs publics comme des interlocuteurs crédibles : être au rendez-vous des réformes (comme nous avons réussi à surpasser la crise du Covid). Nos comptes ont été certifiés pour la 13^{ème} année consécutive mais la qualité de service reste un défi que nous devons relever sinon le reste n'aura pas d'importance.

Pour ce faire nous avons aussi, ainsi que nos assurés des attentes vives vis-à-vis des pouvoirs publics comme la simplification (Cf les revendications exprimées dans le cadre de la crise agricole). Certains axes de simplification sont de notre responsabilité et nous devons les identifier et les mettre en œuvre.

La ressource dirigeante est indispensable : garder le cap, partager, donner confiance sans vendre du rêve, embarquer les équipes. Les UCD sont des temps privilégiés et cet après-midi sera d'ailleurs donnée une conférence sur les stéréotypes de genre. Par ailleurs, les événements collectifs comme les séminaires permettent aussi de mobiliser nos dirigeants, de faire corps et de porter ensemble la stratégie de la MSA.

Les trajectoires professionnelles et l'accompagnement des dirigeants dans leur parcours sont un axe fort de notre politique RH (parrainage, coaching, etc) surtout en période de fort renouvellement. Nous regrettons de ne pas avoir assez de candidats issus du régime agricole et devons travailler à identifier les freins afin de les lever. Il y a aussi un intérêt à travailler sur des mobilités entre caisses du réseau et CCMSA en ouvrant davantage les missions institutionnelles sur un temps défini qui seraient confiées à un agent de direction.

Nous remarquons aussi que les candidatures féminines sont moindres ce qui appelle à travailler sur l'idée pour les femmes de « se sentir autorisées ». La rémunération des parcours doit aussi être valorisée. Nous travaillerons avec le SNADMSA qui a aussi ce rôle. Il est constructif et tenace et il saura aussi être à nos côtés pour travailler sur les sujets de la QVT, de la conciliation vie perso/vie pro qui ne doit plus être un tabou pour les agents de direction. Un travail avait été réalisé en 2019 et le sujet doit être réactivé. Nous allons travailler en 2025 à la réalisation d'un BSI pour les cadres dirigeants à partir duquel on alimentera les sujets via des groupes de travail.

En conclusion, la cohésion est essentielle et Anne Laure Torrèsin en fait un enjeu fort.

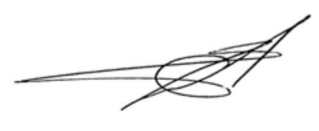
« L'opposition est énergivore mais l'expression de la diversité si elle est constructive est une force ».

Le régime agricole a besoin de ses dirigeants : nous allons traverser une période qui ne sera pas simple et Anne Laure Torrèsin est ouverte à toutes les suggestions et idées.

La présidente remercie chaleureusement Anne Laure Torrèsin pour son intervention et l'assure qu'elle peut compter sur le collectif des agents de direction.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale du SNADMSA est clôturée à 12h30.

La présidente,

A stylized, handwritten signature in black ink, enclosed within a rectangular box.

